

POSTULAT
du groupe PLR, par la députée (suppl.) Gervaise Marquis, concernant la vie et
l'histoire des monuments historiques répertoriés à portée de main (14.03.2012)
5.189 (en collaboration avec le DECS)

Demander au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'harmoniser sur le plan cantonal la pose de plaquettes explicatives des monuments historiques répertoriés.

Si notre canton compte 44 sommets à plus de 4'000 mètres où les touristes s'adonnent au plaisir de la haute montagne, en Valais, ce n'est pas moins de 32 musées que nous retrouvons dans le «Passeport Musées».

Rappelons donc qu'en plus des paysages magnifiques le Valais offre également à ses touristes de la culture par le biais de ses nombreux musées. Comme il propose également une palette de concerts, spectacles et autres divertissements tout au long de l'année.

A ce jour, le Valais compte à son palmarès 562 bâtiments mis sous protection par décision du Conseil d'Etat. Pour que ceux-ci soient reconnus facilement, ils devraient tous être munis d'une identique plaquette explicative, afin que tous les visiteurs, passionnés d'histoire ou intéressés par l'architecture ou simplement par curiosité, puissent y trouver une information concrète sans devoir passer par un support inscrit ou sous le mode QR code.

Ce mode de faire, similaire dans tout le canton, créerait un accès direct avec l'architecture, l'histoire ou la vie de ces anciennes bâtisses. Ceci élaborerait également un emblème de marque reconnu à travers tout le canton.

Par ce postulat, je demande que la possibilité d'une telle réalisation soit étudiée et mise sur pied rapidement en cas de concrétisation.

Sion, le 14 mars 2012
(11h15)

Groupe PLR, par
Gervaise Marquis, députée (suppl.)